

VILLE DE BOUILLON

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., ~~Pochet A.~~, Echevins,
Arnould Ph., Rochet J., Denis G., ~~Adam D.~~, Dabe Fl., Maziers P,
Brouillon P, De Wachter St., Nemery M-J., ~~Dachy F.~~, ~~Tulpin A.~~,
Conseillers Communaux,
Mathieu J, Directeur Général.

Absents et excusés : Mme. A. Pochet, Echevine
MM : D. Adam, F. Dachy & A ; Tulpin, Conseillers Communaux.

A. Albert, Président de CPAS non élu siège avec voie consultative.

Il est 20 heures.

Le Président demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en respect de deux mandataires de l'Exécutif de la Ville de Bouillon, Mr Jules Chaidron, ancien Echevin pendant 3 Législatures et de Mr Francis Adam, ancien Président du CPAS, tous 2 décédés.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 24.02.22 : ***Par 12 Oui et 1 Abstention (Stéphanie De Wachter absente à la séance précédente) approuve ce P.V.***

Comptabilité

2. Subsidés : Délégation du Conseil Communal au Collège Communal pour l'octroi de subventions figurant nominativement au budget ainsi que des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues : ***A l'unanimité approuve cette délégation (avec « post-information du Collège au Conseil).***
3. Subside ordinaire 2022 de 6 000,00€ en faveur du CCLB : ***A l'unanimité, approuve cette liquidation.***
4. Subside ordinaire supplémentaire 2022 de 1 388,40€ (régime fiscal des

- bénévoles) en faveur du CCLB : *A l'unanimité, approuve cette liquidation.*
5. Subside ordinaire 2022 de 1 500,00€ en faveur du CAL : *A l'unanimité, approuve cette liquidation.*

Fabrique d'Eglise

6. Compte 2021 de la FE de Poupehan : *A l'unanimité, approuve ce compte présentant un boni de 1 428,02€*

Convention

7. Convention entre la Ville de Bouillon et la Société de Pêche de Bouillon «Les Amis de la Semois asbl» pour la mise à disposition du bâtiment communal «Le Solarium» : *A l'unanimité, approuve cette convention.*

PCS

8. Rapport annuel d'activités 2021 et rapport annuel financier 2021 (53 713,00€) : *A l'unanimité, approuve ces 2 rapports avec la remarque que le FCA et l' AIS ne sont pas renseignés comme partenaires dans le rapport d'activités.*

Aliénation – Contrat de Bail

9. Vente à la Sté NOVAGARE (Mr Bernard Delville) du bâtiment communal dit « ancienne gare du TEC », sis rue de la Station, cadastré à Bouillon, 1^{ère} Div., S° A n° 406 N3 P0000 d'une contenance de 2 a 50 ca pour le montant de 80 000,00€ : *A l'unanimité, approuve cette vente*
10. Vente de gré à gré à Mr Jean-Claude Ballieu et « famille » des parcelles communales sises à Bellevaux, rue du Foru, 17 à 6834 Bellevaux, cadastrées 2^{ème} Div., S° A, n° 340L d'une superficie de 46 ca & n° 340K d'une superficie de 27a 34ca pour un montant global de 3 900,00€ : approbation du projet d'acte dressé le 16.02.22 par la Direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg ainsi que du mandat du Conseil Communal à la Direction du Comité d'Acquisition du Luxembourg pour passer l'acte authentique relatif au-dit immeuble et pour représenter la Ville conformément à l'article 63 du Décret Programme du 21.12.16 : *A l'unanimité, approuve cette vente*

Ecoles Communales

11. Opération « Plaisir d'Apprendre » - Eté 2022 : Participation financière des parents fixée à 10,00€/élève/semaine : *A l'unanimité, approuve cette participation financière.*
12. Appel aux candidatures pour le poste de Direction à l'école de Noirefontaine - : *A l'unanimité, approuve cet appel.*

Travaux – Voiries Agricoles

13. CSC des travaux d'entretien des voiries agricoles 2019-2021 – Chemin n° 4 à Noirefontaine pour un montant estimatif de 149 495,50€ TVAC – *A l'unanimité, approuve ce CSC*

Règlements

14. Ordonnances Générales de Police : Règlement « Camps de Vacances » : *A l'unanimité, approuve cette révision CSC*

Questions

Stéphanie De Wachter : Qu'en est-il du « Chemiun Didier » à Dohan ?

Réponse d'Alain Houthoofdt : Il est inscrit dans le PIC 2022-2023.

Julien Rochet :

*Mr Rochet adresse ses félicitations aux ouvriers et acteurs responsables de l'embellissement et du nettoyage de la Ville et de ses Sections.

*Mr Rochet s'interroge sur la propreté de la route de Chantereine et du parc animalier après débardage (qui est presque inutilisable).

Réponse du Bourgmestre : Avertissement a été adressé à l'exploitant forestier responsable et du DNF.

*Mr Rochet revient sur le Rallye « South Belgian Rallye 2022 » et sur son Accueil « VIP » : l'Arrêté du Bourgmestre n'a pas été respecté par les Organismes et le timing des « ouverture de sections » a été anarchiques.

Réponse du Bourgmestre : un débriefing de la manifestation est prévu avec les Organismes et pour une éventuelle prochaine nouvelle organisation, un toute boîte à la population sera réalisé aux frais de l'Organisateur.

Il est 21h00, le Président lève la séance.

Le Directeur Général,
J. MATHIEU



Le Bourgmestre,
P. ADAM